

Table des matières

Guide des avantages de la **carte** **Mastercard**^{MD} **Rouge de** **Rogers**

Carte Mastercard Rouge de
Rogers - Modalités et conditions
du Programme de
récompenses.....4

Modalités et conditions des
avantages liés aux services de
Rogers pour la carte Mastercard
Rouge de Rogers..... 12

Adresse postale:

Banque Rogers
C. P. 57130
RPO Jackson Square
Hamilton (Ontario)
L8P 4W9

Service client: 1 855 775-2265

Carte perdue ou volée: 1 855 775-2265

MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES DE LA CARTE MASTERCARD^{MD} ROUGE DE ROGERS

1. Application

Les présentes Modalités et conditions s'appliquent au Programme. Elles forment une entente juridique entre vous et nous et s'appliquent à votre Compte de récompenses, à la collecte et à l'échange des Récompenses et aux autres avantages liés à votre Compte. Les présentes Modalités et conditions s'appliquent à toutes les Cartes émises pour votre Compte. Votre Entente avec le titulaire de carte s'applique également au Programme. En cas d'incompatibilité entre les présentes Modalités et conditions et votre Entente avec le titulaire de carte, les présentes Modalités et conditions auront préséance dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incompatibilité.

2. Acceptation des présentes Modalités et conditions

Seuls les Titulaires de carte principaux de la carte Mastercard Rouge de Rogers sont admissibles au Programme et y sont automatiquement inscrits. En posant l'un des gestes suivants, vous reconnaissez que vous avez reçu, lu, compris et accepté les présentes Modalités et conditions :

- signer votre Carte;
- utiliser votre Carte;
- avoir un Solde;
- activer une Carte;
- accéder à votre Compte ou faire un paiement à celui-ci.

Nonobstant toute autre disposition de ces Modalités et conditions, la publication de tout document contenant la version en vigueur des Modalités et conditions et la publication de la version courante des Modalités et conditions sur le site www.banquerogers.com seront considérées comme un avis écrit qui vous est donné de ces Modalités et conditions.

3. Associer des comptes

Pour être admissibles à certains avantages et récompenses, votre compte ou vos comptes Rogers doivent être associés à votre carte Mastercard Rouge de Rogers. L'association de comptes est régie par les Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte Mastercard Rouge de Rogers. Nous tenterons d'associer votre compte Rogers à votre carte Mastercard Rouge de Rogers en faisant correspondre les champs de données telles que votre nom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse et courriel. Si nous n'arrivons pas à associer votre carte Mastercard Rouge de Rogers à votre compte Rogers ou si vous souhaitez l'associer à un autre compte Rogers, vous devez vous assurer d'associer vous-même votre compte Rogers à votre carte Mastercard Rouge de Rogers.

Nous utiliserons également les champs de données sur une base continue afin de déterminer si vous avez un Service admissible qui vous qualifie en tant que Client admissible aux 2 %. Vous acceptez que Rogers nous communique des renseignements afin de permettre l'association automatique et afin de déterminer si vous êtes un Client admissible aux 2 %. Si vous voulez vous retirer de ce partage de renseignements, vous pouvez nous appeler au numéro indiqué au dos de votre carte.

Il peut se produire un délai de sept jours ouvrables pour que les changements apportés à votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et à vos comptes associés soient reflétés dans votre Compte de récompenses de la Banque Rogers (et sur le nombre de Récompenses que vous accumulez sur les Achats admissibles). Des changements de statut peuvent se produire si vous ajoutez ou supprimez un Service admissible ou ne maintenez pas un compte en règle. Si vous pensez que vous êtes un Client admissible aux 2 %, mais que vous ne voyez pas les points appropriés dans votre Compte de récompenses après 7 jours ouvrables, vous pouvez nous appeler au numéro indiqué au dos de votre carte.

4. Accumuler des Récompenses

Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription.

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte.

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.
- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Puisque nous évaluons de temps à autre votre statut de Client admissible aux 2 %, vous pourriez recevoir 2 points ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte, même si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 %.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.

Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.

5. Récompenses en prime

De temps à autre, nous pouvons vous offrir des Récompenses en prime (notamment une prime de bienvenue). Vous pourriez également profiter de temps à autre d'occasions d'accumuler des Récompenses grâce à nos associations avec certains partenaires commerciaux. Les modalités et conditions s'appliquant à de telles offres vous seront communiquées au moment d'une telle offre et pourraient modifier les présentes Modalités et conditions.

6. Échanger des Récompenses

Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. Vous pouvez également échanger des Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, auquel cas vos Récompenses seront assorties d'un taux d'échange de 1,5 fois leur valeur d'échange (150 %) comparativement à un échange contre un Achat admissible ordinaire. Ainsi, 10 000 points peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$ ou un Achat Rogers admissible de 150 \$.

Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de votre Achat Rogers admissible, selon le cas, ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées.

Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. Seule l'appli Banque Rogers vous permet de choisir l'Achat admissible ou l'Achat Rogers admissible contre lequel vous souhaitez échanger vos Récompenses. Pour vous assurer de pouvoir échanger vos Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, vous devez échanger vos Récompenses au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions supplémentaires.

Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte.

Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1er décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte à un taux d'échange de 0,01 \$ par point.

Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1er décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué à un taux d'échange de 0,01 \$ par point.

Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.

7. Utilisation des renseignements personnels

Nous pouvons échanger des renseignements sur vous concernant le Programme et le Compte avec d'autres parties comme des partenaires, des commerçants et des fournisseurs de service participants, selon ce dont nous avons besoin pour administrer le Programme. Toute collecte, utilisation ou divulgation de vos renseignements personnels sera effectuée conformément à l'Avis sur la protection de la vie privée de la Banque Rogers, publié à l'adresse www.banquerogers.com.

8. Taxes et impôts

Vous êtes responsable de tout impôt à payer et de toute déclaration d'impôt découlant de votre utilisation du Programme. Vous nous libérez de toute réclamation et responsabilité à cet égard. Vous comprenez que nous ne vous remettons aucun reçu fiscal.

9. Modifications au Programme et aux présentes Modalités et conditions

Nous pouvons proposer des modifications temporaires ou permanentes à toute disposition des présentes Modalités et conditions, y compris le taux d'accumulation, le montant maximal des Récompenses ou la définition d'un Achat admissible ou d'un Achat Rogers admissible, ou de remplacer les présentes Modalités et conditions par une autre entente en tout temps. Nous vous informerons par écrit des modifications proposées et nous vous transmettrons toute autre information prescrite par la loi au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications. Nous vous aviserons des modifications à l'aide de l'un des modes de communication autorisés par la loi, par exemple un avis écrit ou électronique. Tout avis par la poste sera envoyé à la plus récente adresse que vous nous avez fournie pour le Titulaire de carte principal. Toute modification aux présentes Modalités et conditions peut s'appliquer à vos Récompenses actuelles. Vous pouvez refuser la modification en fermant votre Compte sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation, en nous transmettant un avis écrit avant l'entrée en vigueur des modifications. Si vous utilisez ou conservez votre Compte après la date d'entrée en vigueur des modifications, nous considérerons que vous avez accepté celles-ci.

10. Décès ou divorce/séparation

Lorsque nous serons informés de votre décès, votre participation dans le Programme prendra fin immédiatement, le Compte et votre Compte de récompenses seront fermés et les Récompenses dans votre Compte de récompenses seront échangeables par votre succession.

Les Récompenses dans votre Compte de récompenses ne sont en aucun temps divisibles en cas de séparation ou de divorce.

11. Erreurs dans les Récompenses

Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs dans votre solde de Récompenses. Si des Récompenses ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur, nous pouvons déduire le nombre de Récompenses accordées par erreur à tout moment, sans vous en aviser. Nous ne sommes pas tenus de satisfaire à une demande d'échange de Récompenses qui ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur.

En cas de différend au sujet du montant des Récompenses que vous avez accumulées, échangées ou déduites, notre registre de toutes les Récompenses sera réputé complet, probant et exécutoire à votre égard. Vous devez nous avertir rapidement de toute divergence par téléphone au 1 855 775-2265 ou par la poste, à l'adresse suivante :

Banque Rogers
C. P. 57130 RPO Jackson Square
Hamilton (Ontario) L8P 4W9
À l'attention de : Service à la clientèle

12. Dispositions diverses

Vos Récompenses n'expirent pas tant que votre Compte demeure ouvert. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement si votre Compte n'est pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte.

Tout usage abusif des privilèges rattachés au Programme, tout défaut de respecter ses modalités ou toute fausse déclaration par vous ou un Utilisateur autorisé pourrait nous amener à mettre fin à votre participation au Programme, et une telle résiliation pourrait entraîner la perte des Récompenses accumulées. De temps à autre, nous pourrions devoir restreindre, suspendre ou modifier autrement certains aspects du Programme, avec ou sans préavis.

Les Récompenses ne sont ni remboursables ni substituables et n'ont aucune valeur monétaire. Les Récompenses ne peuvent être revendues, données en gage ou hypothéquées de quelque manière que ce soit. Le Programme est nul là où la législation fédérale, provinciale ou locale l'interdit.

Les présentes Modalités et conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez (ou ceux de l'Ontario si vous résidez à l'extérieur du Canada) ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de vos Récompenses, du Programme ou des présentes Modalités et conditions.

13. Définitions

Tous les termes commençant avec une majuscule dans ces Modalités et conditions sont définis ci-après. Tous les autres termes commençant avec une majuscule ont le sens qui leur est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.

Achat admissible désigne un Achat effectué avec la Carte, à l'exception : (a) des Avances de fonds; (b) des Opérations analogues à une opération en espèces; (c) des Transferts de solde; (d) des intérêts; (e) des paiements effectués à l'égard du Compte; (f) des primes d'assurance et autres primes; (g) des frais liés au Compte; (h) des achats de biens ou de services auprès de commerçants classés comme offrant des biens ou des services qui ne sont pas admissibles à un rabais ou qui sont exclus par la loi à cet égard, ou les achats de biens et services qui sont interdits par les lois du Canada et de tout pays où le Compte et/ou la Carte sont utilisés ou à partir desquels les biens ou services sont fournis. Nous indiquerons vos Achats admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers et pouvons modifier la liste des achats qui ne sont pas considérés comme des Achats admissibles en tout temps sans préavis.

Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible que nous : (i) désignons de temps à autre comme un Achat Rogers admissible; et (ii) désignons comme un Achat Rogers admissible lorsque vous ouvrez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers. Nous pouvons modifier la définition d'un Achat Rogers admissible en tout temps sans préavis.

Carte a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte et, dans ces Modalités et conditions, désigne votre carte de crédit Mastercard Rouge de Rogers (y compris les Cartes des Utilisateurs autorisés de votre Compte).

Client admissible aux 2 % désigne votre statut si : (i) vous avez un abonnement actif à au moins un Service admissible; et (ii) tous les comptes Rogers, Fido ou Shaw pertinents sont en règle.

Compte désigne votre compte de carte de crédit Mastercard Rouge de Rogers.

Compte de récompenses désigne le compte nominal que nous ouvrons et conservons en votre nom afin d'y créditer et débitez les Récompenses que vous avez obtenues.

Crédit désigne une opération de crédit portée à votre Compte, y compris les opérations liées au retour ou à l'échange d'un Achat. Cela exclut les paiements, les échanges de Récompenses ou d'autres ajustements à votre Compte.

Date d'inscription désigne la date à laquelle une opération est inscrite à votre Compte de récompenses.

Entente avec le titulaire de carte désigne l'Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers, telle que nous pouvons la modifier, la compléter ou la remplacer à l'occasion.

Modalités et conditions désigne les présentes Modalités et conditions du Programme de récompenses de la carte Mastercard Rouge de Rogers, telles que nous pouvons les modifier, les compléter ou les remplacer à l'occasion.

nous, notre et **nos** désignent la Banque Rogers.

Programme s'entend du Programme de récompenses de la carte Mastercard Rouge de Rogers qui vous permet d'accumuler des Récompenses.

Récompenses désigne les récompenses sous forme de remises en argent calculées selon un certain pourcentage des Achats admissibles ou des Crédits portés à votre Compte.

Rogers désigne une société de notre groupe, Rogers Communications Canada Inc.

Service admissible désigne un Service mobile admissible de Rogers, un Service mobile admissible de Fido ou un Service résidentiel admissible.

Service mobile admissible de Fido désigne un forfait sans fil grand public postpayé de marque Fido dont vous êtes le titulaire principal. La téléphonie résidentielle sans fil et les forfaits de données pour tablettes sont inclus. Les forfaits pour entreprises et les forfaits avec d'autres marques incluant chatr, Rogers ou Shaw ne sont pas admissibles.

Service mobile admissible de Rogers désigne un forfait sans fil grand public postpayé de marque Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou un utilisateur autorisé à faire des modifications (c'est-à-dire un Utilisateur autorisé de Niveau 1). La téléphonie résidentielle sans fil et les forfaits de données pour tablettes sont inclus. Les forfaits pour entreprises et les forfaits avec d'autres marques incluant chatr, Fido or Shaw ne sont pas admissibles.

Service résidentiel admissible désigne un forfait de service internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, de surveillance résidentielle ou par satellite de marque Rogers, Shaw ou Fido dont vous êtes le titulaire principal. Les services résidentiels avec une autre marque ne sont pas admissibles.

vous, votre et **vos** désignent le Titulaire de carte principal.

MODALITÉS ET CONDITIONS DES AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS POUR LA CARTE MASTERCARD^{MD} ROUGE DE ROGERS

Les titulaires principaux de la carte Mastercard Rouge de Rogers (aussi désignés par les termes « **vous** » et « **votre** ») sont admissibles à des avantages (« **Avantages liés aux services de Rogers** ») dont des crédits et/ou des rabais sur certains services de Rogers Communications Canada Inc. (« **Rogers** »). Les Avantages liés aux services de Rogers sont fournis par Rogers. De plus amples détails sont indiqués ci-dessous.

INSCRIPTION ET ASSOCIATION DE COMPTES

Pour recevoir les Avantages liés aux services de Rogers et d'autres avantages, votre compte Rogers admissible doit être associé à votre carte Mastercard Rouge de Rogers. Si votre compte n'est pas associé automatiquement lors de l'ouverture de votre compte Mastercard Rouge de Rogers, vous devez l'associer via l'appli Banque Rogers ou en appelant la Banque Rogers au 1 855 775-2265. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Rogers peut être associé à un (1) compte de carte de crédit de la Banque Rogers. Vous ne pouvez pas associer un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord dissocier le compte existant via l'appli Banque Rogers, puis associer votre nouveau compte Rogers après un délai de 35 jours.

AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS

SERVICE DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
Mobile	5 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an.	Les avantages Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte Mastercard Rouge de Rogers (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers) ou à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit initial de la Banque Rogers (si vous avez fait un wchangement pour une carte Mastercard Rouge de Rogers). Les avantages Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la date d'anniversaire. Tout numéro de téléphone mobile lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les avantages Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.	Le compte mobile doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous. Votre compte Rogers doit être en règle.

FACTURATION

Une fois que votre compte Mastercard Rouge de Rogers et votre compte Rogers admissible sont associés, les Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Avantages liés aux services de Rogers auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Avantages liés aux services de Rogers en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com.

MODIFICATIONS AUX AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS

Nous pouvons modifier les présentes modalités, en tout ou en partie, en tout temps, en vous informant par écrit de la modification au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Les modifications peuvent inclure, sans s'y limiter, des modifications aux avantages eux-mêmes ou aux services de Rogers admissibles à titre d'Avantages liés aux services de Rogers.

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE DE LA BANQUE ROGERS

Toutes les autres modalités des Avantages liés aux services de Rogers sont régies par votre Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers et sont conformes à celle-ci. Vous pouvez utiliser les Avantages liés aux services de Rogers uniquement si votre compte Mastercard Rouge de Rogers est ouvert et actif et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers.

ANNULATION

Si vous ou la Banque Rogers décidez d'annuler votre compte de carte de crédit Mastercard Rouge de Rogers, tous les Avantages liés aux services de Rogers seront immédiatement perdus. Si les services de Rogers qui sont associés à vos Avantages liés aux services de Rogers sont annulés, vos Avantages liés aux services de Rogers seront également annulés, et vous aurez jusqu'à la date effective de l'annulation pour les utiliser.

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires concernant les présentes modalités, notamment l'admissibilité aux Avantages liés aux services de Rogers, veuillez communiquer avec la Banque Rogers au 1 855 775-2265. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements concernant les services de Rogers, veuillez communiquer avec Rogers au 1 888 764-3771

^{MD} Mastercard est une marque de commerce déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MC} Banque Rogers, ainsi que les noms, marques et logos associés sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. © 2024

198640-RR-MCBG-BRO-FR-0924 09/2024 17X07165